



REPUBLIQUE ALGERIENNE
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA JUSTICE



Termes de référence

Pour les services d'un Prestataire National individuel (IC)

1. Information générale	
Intitulé de la mission	Evaluation finale du projet « Appui à la réinsertion sociale des détenus » 2014-2021
Partenaire de mise en oeuvre	Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion.
Projet	00088689
Durée du Projet	2014-2021
Lieu d'affectation	Alger, Algérie
Date prévue de début	Septembre 2021
Réf. Du dossier	
Partenaires du projet	Ministère de la Justice Programme des Nations Unies pour le développement Ministère des Affaires Etrangères
2. Contexte	
<p>Le projet « Appui à la réinsertion sociale des détenus » a comme objectif principal de renforcer la prise en charge des détenus en phase intra et post carcérale, en matière de réinsertion sociale et de répondre davantage aux préoccupations et attentes de cette frange de la société qui la plupart du temps souffre de marginalisation.</p> <p>Il s'inscrit dans l'effet du Cadre de Coopération Stratégique 2012-2014 n°1 et Produit attendu n°1 à savoir: <i>La transparence et la performance de la vie économique et politique, la participation de la société civile, la modernisation de l'administration de la justice, les mécanismes de protection des droits de l'homme et les capacités de l'administration publique au service des citoyens sont améliorés.</i> Résultat attendu n°2 du Plan d'Action pour la mise en œuvre du Programme Pays PNUD 2012-2014: <i>Accès des citoyens à la Justice amélioré.</i> Il œuvre à atteindre les objectifs de développement durables suivants :</p>	

ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Le projet consacre un intérêt primordial au facteur humain pour la mise en place de mécanismes de développement durables en tenant compte du renforcement des capacités et l'introduction d'outils modernes de gestion en impliquant la société civile dans les différentes étapes de réinsertion et en intégrant la dimension genre par la priorisation de la détenue en ce qui a trait à sa prise en charge psychologique ainsi que son suivi avant et après la libération.

Quatre axes d'interventions sont prévus :

1. Elaboration de programmes adaptés pour la prise en charge individuelle des détenus ;
2. Adaptation et extension des services d'évaluation et d'orientation des détenus ;
3. Implication avancée de la société civile dans le processus de réinsertion intra et post carcéral des détenus ;
4. Echanges Sud-Sud des meilleures pratiques suivies dans le cadre des réformes nationales.

Depuis son lancement opérationnel en mai 2014, le projet a bénéficié d'une extension en 2018 justifiée par une mobilisation de fonds additionnels dédiés au produit consacré à la réinsertion sociale via la société civile. Cela a permis d'étendre la date de fin de projet au 31 décembre 2021 mais aussi de développer le partenariat avec les associations partenaires de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion (Algérie profonde, Alte, La main tendue, Hawa...) essentiellement par des formations visant à adapter leur intervention au sein du milieu carcéral en fonction des besoins particuliers de cette catégorie vulnérable de la population.

Les principaux résultats du projet atteints en 2020 sont :

- Implémentation de cinq programmes de traitement psychologiques de détenus au niveau de 42 établissements pénitentiaires. Ces derniers, permettent aujourd'hui aux détenus toxicomanes, violents, sensibles à la récidive, femmes et mineurs d'être suivi au cours de leur détention.
- Les services d'évaluation et d'orientation de 63 établissements pénitentiaires sont opérationnels et dotés de cinq tests d'évaluation psychologiques, le personnel a été formé sur leur utilisation et leur mise en œuvre.
- Sensibilisation de 110 associations nationales sur leur rôle dans la réinsertion sociale du détenu à travers des ateliers et des voyages d'échanges.
- 45 membres d'associations nationales et locales ont été formés sur l'accompagnement social et psychologique de l'ex détenu et assurent aujourd'hui cette prise en charge.
- Les principaux acteurs intervenant dans la réinsertion sociale du détenu notamment les juges d'application des peines ; les directeurs d'établissements pénitentiaires et les directeurs des services extérieurs ont été sensibilisés sur leur rôle dans l'accompagnement du détenu et sa réinsertion.
- Publication d'un guide à l'usage des associations présentant l'organisation de l'établissement carcéral en Algérie.
- Réalisation d'une étude sur la faisabilité d'un centre d'accueil pour femmes ex détenues.
- Publication d'un guide à la destination des services extérieurs pour faciliter leur travail dédié à la réinsertion.
- Promotion de l'expérience algérienne dans la réforme pénitentiaire à travers un programme d'échanges comptant un séminaire international sur les bonnes pratiques régionales de prise en charge et de réinsertion des détenus, et des visites sur terrain.
- Soutien aux détenus et leurs familles pendant la période covid.

Une première évaluation à mi-parcours du projet réalisée par un expert international est survenue en novembre 2018 pour tenir compte du développement des résultats escomptés par le projet. Les principales recommandations de cette dernière liées au travail avec la société civile ont ainsi influencé la suite de l'exécution du projet aussi bien sur ses aspects organisationnels que substantiels.

L'équipe du projet est située au siège de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion à Alger bien que les activités soient étalées au niveau national avec les 36 services extérieurs étalés dans les wilayas, les 141 établissements pénitentiaires et les 110 associations locales ou nationales.

Les fonds alloués au projet depuis son lancement sont décrits comme suit :

Gouvernement Algérien : 614.962,00 USD

PNUD Algérie : 1.125.000,00 USD

Etats Unis d'Amérique : 1.000.000,00 USD

Confédération Suisse : 157.000,00 USD

Projet et Covid 19

Les anciens détenus, en tant que groupe socialement vulnérable même hors situation de crise, sont particulièrement susceptibles d'être affectés par l'impact de la pandémie du coronavirus tenant compte du rétrécissement des opportunités socioéconomiques qu'elle entraîne. Sur la base de cette hypothèse, le Gouvernement Algérien et le PNUD ont convenu, dans le cadre de la réponse nationale à la pandémie, d'accorder une attention spéciale à travers une action rapide en faveur des familles de détenus et anciens détenus particulièrement touchées par l'impact de la covid19 via le projet déjà en cours d'exécution. Le Gouvernement de la Suisse s'est généreusement engagé à apporter un appui financier de l'ordre de 150,000 Francs suisses pour une intervention rapide (août, sept, octobre) au niveau national pour la réponse à la pandémie covid19. Cette intervention s'est faite en coopération avec les associations et 36 services extérieurs dépendants de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, qui sont chargés de mettre en application les programmes adoptés dans le domaine de la réinsertion sociale des détenus et qui travaillent en étroite collaboration avec la société civile. Ils organisent son intervention, la contrôlent et l'évaluent.

L'impact de ces interventions a été des plus positifs, puisque les protections sanitaires acquises dans le cadre de l'intervention ont permis un renforcement des conditions de protection sanitaire au niveau des parloirs et environ 2000 familles de détenus ont entamé une rentrée sociale avec des conditions optimales. En effet, plus de 100 familles ont bénéficié d'aides à la production domestiques. Aussi, quelques 300 familles dont un membre est en situation de handicap ont été allégées par des fournitures de chaises roulantes, lunettes de vue ou autre. Enfin, 1700 familles de détenus dont les enfants ont rejoint les bancs de l'école ont été dotés des fournitures scolaires avant la rentrée scolaire de novembre 2020.

3. Objet de la mission

L'évaluation finale du projet a comme objectif général de :

- Évaluer dans quelle mesure le projet a pleinement mis en œuvre les activités prévues et obtenu les produits (outputs) attendus, tels que spécifiés dans le document de projet et/ou ajustés en cours de mise en œuvre sur décision du Comité de Pilotage du projet et mesurer en particulier les résultats de développement.
- Identifier les meilleures pratiques et les enseignements tirés qui pourraient servir à d'autres interventions de développement au niveau national (montée en échelle) et international (reproductibilité).
- Mesurer les résultats de développement et les impacts potentiels du projet en se conformant aux indications sur la portée et les critères présentés dans les présents termes de référence.

L'évaluation finale a les objectifs spécifiques suivants :

- Mesurer le degré de mise en œuvre du projet, son efficacité et la qualité des produits et des réalisations par rapport à ce qui a été prévu initialement ou ultérieurement officiellement modifié ;
- Mesurer les résultats de développement pour la population ciblée, les bénéficiaires et les participants, qu'il s'agisse d'individus, de communautés, d'institutions ou autre ;
- Mesurer les résultats atteints en faveur de la femme détenue mais aussi la femme libérée pour qui des centres d'hébergement et d'accompagnement étaient prévus dans le cadre du projet.
- Identifier et évaluer les mesures prises afin de garantir la durabilité des produits et leur intégration dans les phases suivantes de la réforme du secteur ;

Les critères d'évaluation et principales questions d'orientation :

Le PNUD a l'intention d'entreprendre une expertise indépendante pour évaluer les résultats du projet Appui à la réinsertion sociale des détenus (résultats escomptés, objectif spécifique et objectif global) couvrant la période (2018 - 2021). L'évaluation doit fournir des informations factuelles crédibles, fiables et utiles. L'évaluation doit également évaluer dans quelle mesure le projet a tenu compte des recommandations apportées dans l'évaluation à mi-parcours réalisée en 2018.

L'évaluation utilisera les critères d'évaluation de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience et de la durabilité de l'OCDE / CAD, tels que définis et expliqués dans le Manuel du PNUD sur la planification, le suivi et l'évaluation en vue des résultats du développement. Le rapport final doit être conforme avec l'[UNDP Evaluation Guidelines](#) et au [quality criteria requirements](#) à la liste de contrôle de la qualité du GNUE pour les rapports d'évaluation.

Les questions peuvent être modifiées après réception du rapport de démarrage et après consultation des parties prenantes concernées.

Elle devra, pour ce faire évaluer le degré d'atteinte des critères de qualité suivants :

Pertinence : La mesure dans laquelle les objectifs de l'intervention de développement correspondent aux besoins et aux intérêts des populations et du pays

Efficience : Mesure dans laquelle les ressources/intrants (fonds, temps, ressources humaines, etc.) ont conduit à des réalisations, et notamment :

Dans quelle mesure le modèle de gestion du projet (c'est-à-dire les outils, procédures de suivi et de contrôle, les ressources financières, humaines et techniques, la structure organisationnelle, les flux d'information, la prise de décision) a-t-il été efficace par rapport aux résultats de développement obtenus ? Quel type d'obstacles (administratifs, financiers et de gestion) projet a-t-il rencontrés et dans quelle mesure cela a-t-il affecté son efficacité ?

Appropriation : L'exercice efficace du leadership par les partenaires nationaux / locaux du pays dans l'intervention de développement :

Dans quelle mesure les parties prenantes ciblées (participants et autorités) se sont-ils appropriés le programme en y participant activement ? Avec quels modes de participation (leadership) le processus a-t-il fonctionné ?

Dans quelle mesure et de quelles façons l'appropriation ou bien le manque d'appropriation ont-ils influencé l'efficacité et l'efficience du projet ?

Efficacité : Mesure dans laquelle les objectifs de l'intervention de développement ont été atteints :

Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à livrer les produits et à atteindre les résultats de développement initialement prévus / définis dans le document de projet ? (analyse détaillée des activités planifiées et des produits, degré de réalisation des résultats attendus)

Dans quelle mesure les produits (outputs) ont-ils été coordonnés pour produire des résultats de développement ? Quels types de résultats ont-ils été atteints ?

Dans quelle mesure le projet a-t-il eu un impact sur les parties bénéficiaires ciblées ?

Des bonnes pratiques, réussites, enseignements tirés ou exemples transférables ont-ils été identifiés ? Les décrire et les documenter

Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à promouvoir les processus et les résultats d'appropriation nationale (conception et mise en œuvre des plans nationaux)

Durabilité : Probabilité que les résultats du projet se maintiennent à long terme :

Dans quelle mesure les organes de décision et les partenaires d'exécution du projet ont-ils pris les décisions et les mesures nécessaires pour assurer la soutenabilité de ses effets?

Dans quelle mesure les institutions nationales soutiennent-elles le projet?

Des capacités d'intervention ont-elles été mises en place et/ou renforcées chez les partenaires nationaux ?

Les partenaires ont-ils les capacités financières suffisantes pour faire perdurer les avantages du projet ?

Dans quelle mesure le projet s'est-il aligné sur les stratégies nationales de développement?

Dans quelle mesure existe-t-il des mécanismes, des procédures et des politiques pour permettre aux principales parties prenantes de faire progresser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de droits humains et de développement humain?

Égalité des genres :

Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?

Les données du marqueur de genre attribuées à ce projet sont-elles représentatives de la réalité ?

Dans quelle mesure le projet a-t-il favorisé des changements positifs en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets indésirables ?

Méthodologie :

L'évaluation utilisera les méthodes et les techniques correspondant aux besoins spécifiques d'information, aux questions énoncées ci-dessus, à la disponibilité des ressources et aux priorités des parties. Dans tous les cas, le consultant doit analyser toutes les sources d'information pertinentes, telles que les documents du projet et ceux portant sur la stratégie nationale de développement, les rapports livrés par les experts engagés sur le projet, les compte-rendu des réunions de coordination et de pilotage du projet, les réunions techniques participatives (groupe de travail et comités techniques), les dossiers administratifs et tous les autres documents susceptibles d'apporter des informations pour permettre d'émettre des jugements. Le consultant se doit également de réaliser des entretiens et des enquêtes ou d'utiliser tout autre outil quantitatif et/ou qualitatif qui s'avérerait utile pour recueillir des données pertinentes pour l'évaluation finale. Il/elle fera en sorte que les voix, les opinions et les informations données par les institutions et parties ciblées par le projet soient prises en compte.

Les méthodes et les techniques à utiliser dans l'évaluation doivent être décrites en détail dans le rapport d'étude documentaire et dans le rapport final de l'évaluation. Au minimum, ces derniers présenteront des informations sur les instruments utilisés pour la collecte et l'analyse des données, qu'il s'agisse de documents, d'entretiens, de visites de terrain, de questionnaires ou de techniques participatives.

L'évaluateur/trice doit assurer la triangulation des différentes sources de données.

Il sera nécessaire de consacrer une attention particulière au produit 3 dédié à l'implication de la société civile dans la réinsertion sociale des détenus du fait que ce produit a été l'objet principal de l'extension engagée en 2018.

Le/la consultant (e) se doit également de réaliser des entretiens et des enquêtes ou d'utiliser tout autre outil quantitatif et/ou qualitatif qui s'avérerait utile pour recueillir des données pertinentes pour l'évaluation finale. Il/elle fera en sorte que les voix, les opinions et les informations données par les institutions et parties ciblées par le projet soient prises en compte.

L'évaluateur/trice devra effectuer des visites de terrain et rencontrer les parties prenantes du projet au niveau national et régional.

L'évaluateur) doit utiliser une méthodologie et des outils basés sur le genre et s'assurer que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, ainsi que d'autres questions transversales et les ODD, sont inclus dans le rapport d'évaluation final

Une évaluation de la performance du projet, basée sur les attentes définies dans le cadre logique/de résultats du projet (voir Document de projet) doit être réalisée.

Ethique de l'évaluation :

L'évaluation du projet doit être réalisée selon les principes éthiques et les normes définis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE). Entre autres reprises ci-dessous :

- Anonymat et confidentialité. L'évaluation doit respecter les droits des personnes qui fournissent des informations, en garantissant leur anonymat et la confidentialité.
- Responsabilité. Le rapport doit faire état de tous les conflits ou divergences d'opinion ayant pu se manifester entre les consultants ou entre le consultant et les dirigeants du projet concernant les conclusions et/ou recommandations de l'évaluation. L'ensemble de l'équipe doit confirmer les résultats présentés, les éventuels désaccords devant être indiqués.
- Intégrité. L'évaluateur se devra de mettre en évidence les questions qui ne sont pas expressément mentionnées dans les TdR, afin d'obtenir une analyse plus complète du programme.
- Indépendance. Le consultant doit veiller à rester indépendant vis-à-vis du programme examiné, et il ne devra pas être associé à sa gestion ou à quelque élément de celle-ci.
- Incidents. Si des problèmes surviennent au cours du travail de terrain, ou à tout autre moment de l'évaluation, ils doivent être immédiatement signalés au mandataire de l'évaluation. Si cela n'est pas fait, l'existence de tels problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour justifier l'impossibilité d'obtenir les résultats prévus par les présents termes de référence.
- Validation de l'information. Le consultant se doit de garantir l'exactitude des informations recueillies lors de la préparation des rapports et sera responsable de l'information présentée dans le rapport final.
- Propriété intellectuelle. En utilisant les différentes sources d'information, le consultant se doit de respecter les droits de propriété intellectuelle des institutions et des parties examinées.

Calendrier de la mission :

La durée totale des tâches couvertes par les présents TdR a été estimée à 30 jours de travail, y compris la mission sur le terrain et le travail de bureau connexe:

Etapes	Description	Semaine
1	Rapport de démarrage (Préparation de la mission d'évaluation+ prise de connaissance des documents)	5jours
2	Mission d'investigation en Algérie (rencontre de L'unité de gestion de projet + personnel de la DGAPR et du PNUD+ Bénéficiaires)*	7 jours
5	Elaboration et soumission du projet de rapport final	5 jours
6	Examen du projet de rapport final, commentaires du mandataire et du DNP Contrôle de la qualité du projet de rapport final, PNUD	8 jours
7	Soumission du rapport final	5 jours

Arrangements de gestion :

Le prestataire travaillera sous la direction et la supervision du Chargé de Programme responsable du projet. Le Chargé de Programme sera le point focal/ évaluation manager et s'occupera de tous les arrangements pratiques liés à la mission.

Le responsable de l'évaluation convoquera un groupe de référence d'évaluation composé d'experts techniques des partenaires et du PNUD pour améliorer la qualité de l'évaluation. Ce groupe de référence examinera le rapport initial et le projet de rapport d'évaluation pour fournir des commentaires détaillés sur la qualité de la méthodologie, les preuves recueillies, l'analyse et les rapports. Le groupe de référence donnera également des avis sur la conformité des processus aux normes du PNUD et du GNUE. Le rapport final sera approuvé par le commissaire à l'évaluation (directeur de pays du PNUD).

Le 11 mars 2020, face à la propagation rapide du nouveau coronavirus dans toutes les régions du monde, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié la COVID-19 de pandémie mondiale. Les déplacements vers le pays sont limités depuis le 18/03/2020 et les déplacements à l'intérieur du pays sont également limités. S'il n'est pas possible de se rendre dans le pays ou de se déplacer à l'intérieur du pays pour mener l'évaluation, l'expert d'évaluation doit alors élaborer une méthode tenant compte de cette circonstance et prévoyant de procéder à l'évaluation de façon virtuelle et à distance, en ayant notamment recours à des méthodes d'entretien à distance et à des revues documentaires plus poussées, à l'analyse de données, à des enquêtes et à des questionnaires d'évaluation. Ce point doit être détaillé dans le rapport initial et convenu avec le responsable de l'évaluation.

Le PNUD soutiendra l'évaluateur/trice dans l'organisation de réunions virtuelles/à distance le cas échéant. Le bureau de pays fournira une liste mise à jour des intervenants parties prenantes et de leurs coordonnées (téléphone et adresse e-mail) à l'évaluation.

Responsibilities of the evaluator:

- Préparer un rapport initial détaillant la portée de l'évaluation, la méthodologie proposée, un plan de travail détaillé et le plan du rapport d'évaluation.
- Mener des entretiens/groupes de discussion/enquêtes avec les parties prenantes identifiées ;
- Mener des séances de débriefing avec le PNUD et les parties prenantes ;
- Préparer le projet de rapport d'évaluation ;
- Présenter les conclusions préliminaires ;
- Finaliser le rapport d'évaluation et le soumettre avec le formulaire de piste d'audit dûment rempli au PNUD.
- Présentation du rapport d'évaluation final au PNUD et aux parties prenantes

4. Produits attendus (livrables)

Le/la consultant (e) est chargé de soumettre les livrables suivants :

- **Le rapport de démarrage d'évaluation** : à soumettre dans les 5 jours suivant le recrutement, il devra y aborder les questions d'évaluation révisées et la méthodologie adoptée pour l'évaluation.
- **Projet de rapport final** : il sera soumis dans les 7 jours suivant l'achèvement des rencontres et de la visite de terrain. Outre un résumé analytique d'au maximum 2 pages, il contiendra une description du projet, de son contexte et de la situation actuelle, de l'objectif de l'évaluation, de sa méthodologie et de ses principaux résultats, conclusions et recommandations.
- **Le projet de rapport devra contenir 3 évaluations distinctes** :
 - 1- Dédiée à la l'évolution du projet, dans son management, sa gestion son élaboration etc.
 - 2- Dédiée à la thématique du projet, pertinence par rapport au contexte, aux exigences et aux normes internationales en matière de gestion pénitentiaire et de la réinsertion

Le projet de rapport final sera distribué au DNP et au PNUD pour obtenir leurs commentaires et suggestions. Ce rapport sera structuré de la même manière que le rapport final.

- **Rapport final d'évaluation** : il sera soumis dans les cinq jours suivant la réception du projet de rapport final commenté.

Les experts se référeront aux standards du GNUE (Groupe des Nations Unies sur l'Evaluation) lors

de la rédaction de tout rapport d'évaluation.¹ (Les modèles standards à suivre sont fournis dans la section Annexes). Il est prévu que l'évaluateur suive les directives d'évaluation du PNUD et la liste de contrôle de qualité du PNUD et s'assure que tous les critères de qualité sont respectés dans le rapport d'évaluation.

MODALITÉS DE PAIEMENT ET SPÉCIFICATIONS

- 10% du paiement après la remise du rapport de démarrage
- 30% après la présentation du premier jet du rapport d'examen final en français
- 60% après la finalisation du rapport d'examen final, en français

Conformément au règlement financier du PNUD, lorsque le bureau de pays ou le consultant détermine qu'un livrable ou qu'un service ne peut être fourni de manière satisfaisante en raison de l'impact de la COVID-19 et des limitations sur l'évaluation, ce livrable ou ce service ne sera pas payé.

(*En raison de la situation actuelle et des implications de la COVID-19, un paiement partiel peut être envisagé si le consultant a investi du temps dans la production du livrable mais n'a pu en assurer la fourniture complète en raison de circonstances échappant à son contrôle.

5. Compétences et qualifications requises

Expert

- **Formation** : Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau supérieur (doctorat, maîtrise, ou équivalent) en lien avec la thématique du Projet, Diplôme universitaire en gestion des projets de développement, droit, science sociales ou psychologie et/ou évaluation des politiques publiques, ou formation équivalente ; disposant d'une expertise en évaluation et d'une expertise en matière de droits humain des femmes, ou maîtrises similaires.

Expérience professionnelle :

- L'évaluateur devra disposer d'au moins 7 ans d'expertise reconnue dans le domaine de la gestion et de la conduite d'évaluations ainsi que de l'expérience comme rédacteur principal de rapport d'évaluation ; a good knowledge of results-based management (particularly the monitoring and evaluation of results-based management and development projects)
- Avoir une expérience dans le domaine des droits humains et connaissance des systèmes carcéraux et de la réinsertion des détenus.
- Connaissance de l'organisation et du fonctionnement de la justice notamment en matière d'application des peines et de traitement de détenus.
- Une connaissance de la situation et du contexte national serait un atout ;
- Expérience dans la mise en œuvre d'évaluations à distance.

Compétences et Aptitudes:

- Aptitude à la communication en général et à la communication de haut niveau avec les autorités gouvernementales nationales et locales;
- Connaissance de l'organisation et du fonctionnement des institutions judiciaires et carcérales.

Langues requises :

- Une excellente maîtrise du français est requise et la langue arabe serait un atout.

¹ Voir directives de l'UNEG "Règles d'évaluation applicables aux systèmes des Nations Unies", UNEG/FN/Standards (2005).
http://www.uneval.org/papersandpubs/documentdetail.jsp?doc_id=22

Produits attendus	Montant de l'offre	Date
Rapport de démarrage		
Projet de rapport final		
Rapport final de l'évaluation		

Evaluation Technique*		Note* maximum
1.	Qualification académique Doctorat-----10 pts Maitrise-----7 pts Licence-----5 pts	10
2	Expertise reconnue dans le domaine de la gestion et de la conduite d'évaluations ainsi que de l'expérience comme rédacteur principal de rapport d'évaluation ; 7 ans et plus-----20 pts Entre 3 et 6 ans-----15 pts Moins de 3 ans----- 5 pts	20
3.	Expérience Générale avec une expérience spécifique dans le domaine des droits humains et systèmes carcéraux et de réinsertion 6 ans et plus-----20 pts Entre 3 et 5 ans-----15 pts Moins de 3 ans-----5 pts	20
4.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR Présentation-----5 Planification-----10 Cohérence-----5	20
	Total	70

6. Documents constitutifs de l'offre

Les offres doivent inclure :

a) Une offre technique comprenant :

- CV/P11 dûment rempli et signé, indiquant au moins trois personnes de référence.
- Formulaire de confirmation d'intérêt et de disponibilité (annexe 3) dûment rempli et signé
- Note méthodologique expliquant l'approche proposée pour l'exécution de la mission

b) Une offre financière :

L'offre financière doit être forfaitaire pour la réalisation des produits attendus (livrables) incluant tout autres frais liés à la mission (frais de voyage, visa, accommodation, impression, communication...etc.) détaillés selon le calendrier d'exécution proposé pour cette mission. Elle doit être exprimée en Dinar Algérien.

Le calendrier de l'évaluation sera flexible et tiendra compte des éventuels retards, et pourra allouer du temps supplémentaire pour la mise en oeuvre des évaluations virtuelles lorsqu'il a été difficile d'atteindre

les groupes des parties prenantes en raison de la COVID-19. Il peut être envisagé de prévoir une extension de délai si l'évaluation est retardée d'une manière ou d'une autre en raison de la COVID-19.

7. Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées en deux étapes selon les critères suivants :

1. **Evaluation technique** Le tableau des critères techniques :

Les offres qualifiées ayant obtenues 70 % à l'évaluation technique passeront à l'évaluation financière.

2. **Evaluation financière** :

Chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec l'offre financière la moins disante (Fm) de la manière suivante : $NF=100 \times Fm / F$ (F étant le prix de l'offre financière).

Pour finir, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique ; 30% pour la proposition financière) ; pour aboutir à une note globale (NG).

Le marché sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note globale (NG) pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité).

ANNEXES

ANNEXE A : Liste des documents à examiner par l'équipe chargée de l'examen final

1. Document de projet du PNUD
2. Résultats de l'étude d'impact environnemental et social du PNUD
3. Rapport d'initiation de projet
4. Tous les rapports de mise en œuvre de projets
5. Rapports d'activité et plans de travail trimestriels des différentes équipes de travail
6. Rapports de mission de contrôle
7. Tous les rapports de suivi élaborés dans le cadre du projet
8. Directives financières et administratives appliquées par l'équipe du projet

Les documents suivants seront aussi disponibles :

9. Directives, manuels et systèmes opérationnels relatifs au projet
10. Documents programmatiques de pays du PNUD
11. Procès-verbaux des réunions du Comité de pilotage du projet et autres réunions (par exemple, réunions du Comité d'évaluation des projets)

ANNEXE B: Evaluation matrix

Relevant evaluation criteria	Key questions	Specific sub questions	Data sources	Data-collection methods/tools	Indicators/success standard	Methods for data analysis

ANNEXE C: Format requis pour le rapport d'évaluation: (voici les principales sections et le PNUD fournira un modèle détaillé qui devra être utilisé):

Annexe 1: Modèle de rapport d'évaluation du PNUD et normes de qualité

Ce modèle de **rapport d'évaluation** est destiné à servir de guide pour la préparation de rapports d'évaluation significatifs, utiles et crédibles qui répondent aux normes de qualité. Il ne prescrit pas de format définitif section par section que tous les rapports d'évaluation devraient suivre. Il suggère plutôt le contenu qui devrait être inclus dans un rapport d'évaluation de la qualité.

Le rapport d'évaluation doit être complet et organisé de manière logique. Il doit être rédigé clairement et être compréhensible pour le public visé. Dans un contexte national, le rapport doit être traduit dans les langues locales chaque fois que possible. Le rapport doit également inclure les éléments suivants:

1. Le titre et les pages d'ouverture doivent fournir les informations de base suivantes:

- ☐ Nom de l'intervention d'évaluation.
- ☐ Heure de l'évaluation et date du rapport.
- ☐ Pays de l'intervention d'évaluation.
- ☐ Noms et organisations des évaluateurs.
- ☐ Nom de l'organisation commanditaire de l'évaluation.
- ☐ Remerciements.

2. Informations détaillées sur le projet et l'évaluation à inclure dans la version finale du rapport d'évaluation, deuxième page (en une seule page):

Project/outcome Information		
Project/outcome title		
Atlas ID		
Corporate outcome and output		
Country		
Region		
Date project document signed		
Project dates	Start	Planned end
Project budget		
Project expenditure at the time of evaluation		
Funding source		

Implementing party	
---------------------------	--

Evaluation information		
Evaluation type (project/ outcome/thematic/ country programme, etc.)		
Final/midterm review/ other		
Period under evaluation	Start	End
Evaluators		
Evaluator email address		
Evaluation dates	Start	Completion

3. **Table des matières.**y compris des encadrés, des figures, des tableaux et des annexes avec des références de page.

4. **Liste des acronymes et des abréviations.**

CdCSC	Cadre de coopération stratégique
CNP	Comité National de Pilotage
DGAPR	Direction générale de l'Administration pénitentiaire et de la réinsertion
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MJ	Ministère de la Justice
OMS	Organisation Mondiale pour la santé
ONG	Organisation non-gouvernementale

GNUE	Groupe des nations unies pour l'évaluation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OSC	Organisations de la société civile
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
TDRs	Termes de références
SE	Service extérieur
SEO	Service d'évaluation et d'orientation

5. Résumé analytique (maximum de quatre pages). Une section autonome de deux à trois pages qui devrait:

- ☑ Décrire brièvement l'intervention de l'évaluation (le (s) projet (s), programme (s), politiques ou autre intervention) qui a été évaluée).
- ☑ Expliquer le but et les objectifs de l'évaluation, y compris le public visé par l'évaluation et les utilisations prévues.
- ☑ Décrire les aspects clés de l'approche et des méthodes d'évaluation.
- ☑ Résumer les principales constatations, conclusions et recommandations.
- ☑ Inclure les normes de qualité et les cotes d'assurance des évaluateurs.

6. Introduction.

Expliquez pourquoi l'évaluation a été menée (le but), pourquoi l'intervention est évaluée à ce stade et pourquoi elle a répondu aux questions qu'elle a posées.

- Identifiez le ou les principaux utilisateurs de l'évaluation, ce qu'ils voulaient apprendre de l'évaluation et pourquoi, et comment ils devraient utiliser les résultats de l'évaluation.
- Identifier l'intervention de l'évaluation (le (s) projet (s) programme (s) politique (s) ou autre intervention voir la prochaine section sur l'intervention).
- Faites connaître au lecteur la structure et le contenu du rapport et comment les informations contenues dans le rapport répondront aux objectifs de l'évaluation et satisferont les besoins d'information des utilisateurs prévus du rapport.

7. Description de l'intervention.

Fournit aux utilisateurs du rapport une base pour comprendre la logique et évaluer les mérites de la méthodologie d'évaluation et comprendre l'applicabilité des résultats de l'évaluation. La description doit fournir suffisamment de détails pour que l'utilisateur du rapport puisse tirer un sens de l'évaluation. Cela devrait:

- à savoir l'égalité des sexes, les droits de l'homme, les groupes marginalisés et ne laisser personne de côté.
- Décrire l'échelle de l'intervention, comme le nombre de composantes (par exemple, les phases d'un projet) et la taille de la population cible pour chaque composante.
- Indiquer le total des ressources, y compris les ressources humaines et les budgets.
- Décrire le contexte des facteurs sociaux, politiques, économiques et institutionnels et le paysage géographique dans lequel l'intervention opère et expliquer les effets (défis et opportunités) que ces facteurs présentent pour sa mise en œuvre et ses résultats.
- Mettre en évidence les faiblesses de la conception (par exemple, la logique d'intervention) ou d'autres contraintes de mise en œuvre (par exemple, les limites des ressources).

8. Portée et objectifs de l'évaluation.

Le rapport doit fournir une explication claire de la portée de l'évaluation, des principaux objectifs et des principales questions.

▣ **Périmètre d'évaluation.** Le rapport doit définir les paramètres de l'évaluation, par exemple, la période, les segments de la population cible inclus, la zone géographique incluse, et quels composants, produits ou résultats ont été et n'ont pas été évalués.

▣ **Objectifs d'évaluation.** Le rapport doit énoncer les types de décisions que les utilisateurs de l'évaluation prendront, les questions dont ils devront tenir compte pour prendre ces décisions et ce que l'évaluation devra accomplir pour contribuer à ces décisions.

▣ **Critères d'évaluation.** Le rapport doit définir les critères d'évaluation ou les normes de performance utilisés.⁴⁶ Le rapport doit expliquer la justification du choix des critères particuliers utilisés dans l'évaluation.

▣ **Les questions d'évaluation** définissent les informations que l'évaluation va générer. Le rapport doit détailler les principales questions d'évaluation abordées par l'évaluation et expliquer comment les réponses à ces questions répondent aux besoins d'information des utilisateurs.

9. Approche et méthodes d'évaluation.

Le rapport d'évaluation doit décrire en détail les approches méthodologiques, les méthodes et l'analyse sélectionnées; la justification de leur sélection; et comment, dans les contraintes de temps et d'argent, les approches et méthodes employées ont produit des données qui ont aidé à répondre aux questions d'évaluation et à atteindre les objectifs de l'évaluation. Le rapport devrait préciser comment l'égalité des sexes, la vulnérabilité et l'inclusion sociale ont été abordées dans la méthodologie, y compris la manière dont les méthodes de collecte et d'analyse des données ont intégré les considérations sexospécifiques, l'utilisation de données

désagrégées et la sensibilisation des divers groupes de parties prenantes. La description doit aider les utilisateurs du rapport à juger du bien-fondé des méthodes utilisées dans l'évaluation et de la crédibilité des constatations, des conclusions et des recommandations. La description de la méthodologie doit inclure une discussion de chacun des éléments suivants:

Approche d'évaluation;

Sources de données: les sources d'information (documents examinés et parties prenantes) ainsi que la justification de leur sélection et la manière dont les informations obtenues ont répondu aux questions d'évaluation.

Échantillon et base de sondage. Si un échantillon a été utilisé: la taille et les caractéristiques de l'échantillon; les critères de sélection de l'échantillon (p. ex. femmes célibataires de moins de 45 ans); le processus de sélection de l'échantillon (par exemple, aléatoire, raisonné); le cas échéant, comment les groupes de comparaison et de traitement ont été attribués; et la mesure dans laquelle l'échantillon est représentatif de l'ensemble de la population cible, y compris une discussion sur les limites de l'échantillon pour généraliser les résultats.

☒ **Procédures et instruments de collecte de données:** méthodes ou procédures utilisées pour collecter des données, y compris une discussion sur les instruments de collecte de données (p. Ex., Protocoles d'interview), leur pertinence pour la source de données et preuve de leur fiabilité et validité, ainsi que de leur sensibilité au genre.

☒ **Normes de performance:** 48 la norme ou la mesure qui sera utilisée pour évaluer la performance par rapport aux questions d'évaluation (par exemple, indicateurs nationaux ou régionaux, échelles de notation).

☒ **La participation des parties prenantes** à l'évaluation et comment le niveau d'implication des hommes et des femmes a contribué à la crédibilité de l'évaluation et des résultats.

☒ **Considérations éthiques:** les mesures prises pour protéger les droits et la confidentialité des informateurs (voir les «Directives éthiques à l'intention des évaluateurs» du GNUE pour plus d'informations) .49

☒ **Informations de base sur les évaluateurs:** la composition de l'équipe d'évaluation, les antécédents et les compétences des membres de l'équipe, et la pertinence de la combinaison de compétences techniques, de l'équilibre entre les sexes et de la représentation géographique pour l'évaluation.

☒ **Les principales limites de la méthodologie** devraient être identifiées et discutées ouvertement quant à leurs implications pour l'évaluation, ainsi que les mesures prises pour atténuer ces limites.

10. Analyses des données.

Le rapport doit décrire les procédures utilisées pour analyser les données collectées pour répondre aux questions d'évaluation. Il doit détailler les différentes étapes et étapes de l'analyse qui ont été effectuées, y compris les étapes de confirmation de l'exactitude des données et des résultats pour différents groupes de parties prenantes (hommes et femmes, différents groupes sociaux, etc.). Le rapport devrait également discuter de la pertinence des analyses par rapport aux questions d'évaluation. Les faiblesses potentielles de l'analyse des données et les lacunes ou limitations des données doivent être discutées, y compris leur influence possible sur la façon dont les résultats peuvent être interprétés et les conclusions tirées.

11. Résultats.

Doit être présenté comme des déclarations de fait fondées sur l'analyse des données. Ils doivent être structurés autour des questions d'évaluation afin que les utilisateurs du rapport puissent facilement faire le lien entre ce qui a été demandé et ce qui a été trouvé. Les écarts entre les résultats prévus et réels doivent être expliqués, ainsi que les facteurs affectant l'atteinte des résultats escomptés. Les hypothèses ou les risques dans la conception du projet ou du programme qui ont par la suite affecté la mise en œuvre doivent être discutés. Les résultats doivent refléter une analyse de genre et des questions transversales.

12. Conclusions.

Doit être complet et équilibré et mettre en évidence les forces, les faiblesses et les résultats de l'intervention. Ils doivent être bien étayés par des preuves et logiquement liés aux résultats de l'évaluation. Ils devraient répondre aux principales questions d'évaluation et fournir des informations sur l'identification et / ou les solutions aux problèmes importants ou aux questions pertinentes pour la prise de décision des utilisateurs visés, y compris les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

13. Recommandations.

Le rapport doit fournir des recommandations pratiques, réalisables et réalisables adressées aux utilisateurs prévus du rapport sur les actions à prendre ou les décisions à prendre. Les recommandations doivent être d'un nombre raisonnable. Les recommandations doivent être spécifiquement étayées par les preuves et liées aux constatations et aux conclusions relatives aux questions clés abordées par l'évaluation. Ils devraient aborder la durabilité de l'initiative et commenter l'adéquation de la stratégie de sortie du projet, le cas échéant. Les recommandations devraient également fournir des conseils spécifiques pour des projets ou des programmes futurs ou similaires. Les recommandations devraient également aborder toutes les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et les priorités d'action pour améliorer ces aspects.

14. Leçons apprises.

Le cas échéant et / ou si le mandat l'exige, le rapport doit inclure une discussion des leçons tirées de l'évaluation, c'est-à-dire des nouvelles connaissances acquises dans la circonstance particulière (intervention, résultats contextuels, même sur les méthodes d'évaluation) applicables à un le contexte. Les leçons doivent être concises et basées sur des preuves spécifiques présentées dans le rapport.

15. Annexes du rapport.

Les annexes suggérées devraient inclure les éléments suivants pour fournir à l'utilisateur du rapport des informations complémentaires et méthodologiques qui renforcent la crédibilité du rapport: TDR pour l'évaluation.

☐ Documentation complémentaire relative à la méthodologie, telle que la matrice d'évaluation et les instruments de collecte de données (questionnaires, guides d'entretien, protocoles d'observation, etc.) le cas échéant.

☐ Liste des individus ou des groupes interrogés ou consultés et des sites visités. Cela peut être omis dans l'intérêt de la confidentialité si l'équipe d'évaluation et le PNUD en conviennent.

☐ Liste des pièces justificatives examinées.

☐ Modèle de résultats de projet ou programme ou cadre de résultats.

☐ Des tableaux récapitulatifs des résultats, tels que des tableaux montrant les progrès vers les produits, les cibles et les objectifs par rapport aux indicateurs établis.

☐ Code de conduite signé par les évaluateurs.

ANNEXE D : Déontologie de l'évaluation.

Les consultants seront tenus de respecter les normes déontologiques les plus strictes et il leur sera demandé de signer un code de conduite à l'acceptation de la mission. Les évaluations du PNUD sont réalisées dans le respect des principes énoncés dans les Directives en matière d'éthique des évaluations du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE).



PLEDGE OF ETHICAL CONDUCT IN EVALUATION

By signing this pledge, I hereby commit to discussing and applying the UNEG Ethical Guidelines for Evaluation and to adopting the associated ethical behaviours.



INTEGRITY

I will actively adhere to the moral values and professional standards of evaluation practice as outlined in the UNEG Ethical Guidelines for Evaluation and following the values of the United Nations. Specifically, I will be:

- **Honest and truthful** in my communication and actions.
- **Professional**, engaging in credible and trustworthy behaviour, alongside competence, commitment and ongoing reflective practice.
- **Independent, impartial and incorruptible**.



ACCOUNTABILITY

I will be answerable for all decisions made and actions taken and responsible for honouring commitments, without qualification or exception; I will report potential or actual harms observed. Specifically, I will be:

- **Transparent** regarding evaluation purpose and actions taken, establishing trust and increasing accountability for performance to the public, particularly those populations affected by the evaluation.
- **Responsive** as questions or events arise, adapting plans as required and referring to appropriate channels where corruption, fraud, sexual exploitation or abuse or other misconduct or waste of resources is identified.
- **Responsible** for meeting the evaluation purpose and for actions taken and for ensuring redress and recognition as needed.



RESPECT

I will engage with all stakeholders of an evaluation in a way that honours their dignity, well-being, personal agency and characteristics. Specifically, I will ensure:

- **Access** to the evaluation process and products by all relevant stakeholders – whether powerless or powerful – with due attention to factors that could impede access such as sex, gender, race, language, country of origin, LGBTQ status, age, background, religion, ethnicity and ability.
- **Meaningful participation and equitable treatment** of all relevant stakeholders in the evaluation processes, from design to dissemination. This includes engaging various stakeholders, particularly affected people, so they can actively inform the evaluation approach and products rather than being solely a subject of data collection.
- **Fair representation** of different voices and perspectives in evaluation products (reports, webinars, etc.).



BENEFACTANCE

I will strive to do good for people and planet while minimizing harm arising from evaluation as an intervention. Specifically, I will ensure:

- **Explicit and ongoing consideration of risks and benefits** from evaluation processes.
- **Maximum benefits** at systemic (including environmental), organizational and programmatic levels.
- **No harm**. I will not proceed where harm cannot be mitigated.
- **Evaluation makes an overall positive contribution** to human and natural systems and the mission of the United Nations.

I commit to playing my part in ensuring that evaluations are conducted according to the Charter of the United Nations and the ethical requirements laid down above and contained within the UNEG Ethical Guidelines for Evaluation. When this is not possible, I will report the situation to my supervisor, designated focal points or channels and will actively seek an appropriate response.

(Signature and Date)